



AMBASSADE DE SUISSE
EN GUINÉE

31						2/3
Tratum	5.7					
Visa						
EPD	-5.7.67	17				

CONAKRY, le 1er juillet 1967.

Avenue du Gouvernement
Immeuble «Urbaine»
Boîte postale 720
Téléphone 32.66

Réf.: 822.0.- WW/em
822.1.-

Représentation des intérêts
israéliens en Guinée

-Demande d'agrément

Division des Organisations Internationales
Département politique fédéral
Service des intérêts étrangers
3003 B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

photo copié envoyée
à ambassade Tel-Aviv
p.s.i.
7.7.67

Ce matin encore, j'ai demandé au Service du protocole de vouloir bien me fixer aussi rapidement que possible une entrevue avec le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères. Le Chef du protocole m'a demandé quel était le sujet à traiter, je le lui ai indiqué, il m'a alors déclaré: "vous savez bien que le Secrétaire général est souffrant depuis le début de la semaine et que notre Ministre des affaires étrangères a été arrêté à Abidjan ce qui paralyse considérablement l'activité de notre Ministère".

Plusieurs chefs de mission m'ont confirmé, il y a déjà trois jours, que le Secrétaire général était, en effet, sérieusement malade et alité.

J'ai ensuite demandé au Chef du protocole s'il n'y avait aucun autre fonctionnaire au Ministère qui pourrait me recevoir et qui serait suffisamment compétent pour me faire connaître la décision guinéenne relative à la demande du Gouvernement suisse. Mon interlocuteur répliqua: "je vais voir ce que je peux faire".

Il faut s'attendre à ce que l'arrestation à Abidjan du Ministre des affaires étrangères qui dirigea la délégation guinéenne à la présente session extraordinaire de l'ONU, provoque, en ce qui concerne l'examen de notre requête urgente, un nouvel ajournement inopiné.

-2-

Je vous ai déjà signalé par voie rapide que la demande du Gouvernement suisse se trouvait à l'étude au sein de la commission spéciale du BPN pour les relations avec l'étranger, qui devrait se réunir sous la présidence du Ministre des affaires étrangères.

Vu cette nouvelle situation, je ne juge pas opportun d'évoquer en ce moment et lorsque j'aurai l'occasion d'intervenir au Ministère, les "usages internationaux". La Guinée semble les accepter uniquement lorsqu'ils servent sa cause. Sinon, seule la "loi de la jungle" compte !

L'arrestation de la délégation guinéenne est, selon la récente déclaration officielle du Président Sékou Touré, un "acte en violation flagrante du Droit International et une insulte abusive du Chef d'Etat ivoirien, de ses complices Parisiens et Israéliens".

L'Ambassadeur d'Italie m'informe à titre personnel qu'en ce qui concerne la représentation des intérêts français en Guinée, le Gouvernement guinéen n'a jamais répondu par écrit à sa note verbale demandant l'agrément formel de Conakry. Le Ministère des affaires étrangères aurait à fin novembre 1965, par son secrétaire-général, fait savoir de vive voix au représentant diplomatique d'Italie que "le Gouvernement guinéen n'a pas d'objection à ce que l'Italie se charge de la protection des intérêts français en Guinée". Le diplomate italien ajoute que dans l'exercice de ce mandat son ambassade n'aurait jamais rencontré de difficultés, le Ministère ayant toujours collaboré avec sa "section des intérêts français".

Cette façon de "donner son agrément" montre qu'avec la diplomatie militante pratiquée en Guinée il faut s'attendre à tout. Mais je ne crois pas que nous pourrions nous contenter d'une simple réponse verbale. Vous m'obligeriez en me faisant connaître votre opinion à ce sujet, le cas échéant par voie rapide.

Se reporter éventuellement au Directeur Affaires politiques du MAE.

6.7.67

./..

*J'ai souligné la phrase
à la réunion du
8.7.67 avec M. Micheli.
Il a été décidé par
les circonstances,
nous pourrions nous
contenter d'un agrément
verbal si condition
qu'il soit donné par une
personne de haut rang,
amateur de Gu.*

-3-

Aux yeux des Guinéens et surtout en ce moment, le dossier "Protection des intérêts d'Israël" ne paraît pas être une affaire suffisamment urgente et importante; aussi ne semble-t-elle pas être en proportion avec les problèmes préoccupant acutellement le BPN et le Gouvernement guinéen.

Je ne manquerai pas de vous câbler dès que j'aurai eu l'occasion d'intervenir au Ministère.

Pour l'instant, je continue d'inspecter régulièrement la résidence de l'ancienne Ambassade d'Israël.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires a.i.



Copie a été adressée à: M.P.Frochaux, Ambassadeur de Suisse en Guinée,
Ambassade de Suisse, Dakar
Division des affaires politiques du DPF, Berne